

"La rue aux écoles" rentre dans sa phase de concrétisation

Ce lundi matin 26 février, l'école Rouget-de-Lisle, a fait sa rentrée rue Michelet



"La rue aux écoles" rentre dans sa phase de concrétisation

« Après les phases d'expérimentation et de concertation, nous abordons aujourd'hui la mise en application concrète du dispositif « La rue aux écoles ». Il s'agit de la restitution finale des diverses propositions d'aménagement aux abords des 5 groupes scolaires. Nous commençons ce jour par l'école Rouget-de-Lisle », explique l'adjointe au maire en charge à l'Éducation, Charline Dumont.

Ainsi, ce lundi 26 février au matin, les écoliers de l'école Rouget-de-Lisle sont entrés par la rue Michelet qui passe en sens unique descendant de la gare à la rue Rouget-de-Lisle. La vitesse est limitée à 30 km/h, d'autre part sont créés un cheminement protégé dédié aux mobilités douces et des chicanes de stationnement.

Parmi les autres aménagements en expérimentation dans un premier temps ce sera de la peinture et des éléments légers, le temps de confirmer que l'aménagement est efficace et permet d'atteindre les objectifs poursuivis. Par la suite la ville d'Auch installera des aménagements durables.

Les prochaines écoles

Ecole Condorcet : entrée par la rue de Metz via la rue Barbanègre, amélioration du stationnement rue de Metz pour les parents, sécurisation complémentaire du passage piéton rue de Metz, mise en œuvre le 22 avril.

Ecole Guynemer : mise en sens unique de la rue Guynemer dans le sens montant, limitation de la vitesse à 30 km/h, création de chicanes de stationnement, mise en œuvre le 22 avril.

Ecole Pont National Maternelle : fermeture de la rue Son Tay et création d'une zone de transit, rue Raspail.

Elémentaire : accueil des élèves par l'entrée historique rue du Pont National, création d'un plateau ralentisseur, limitation de la vitesse à 30 km/h, création de chicanes de stationnement, aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé rue Raspail, mise en œuvre septembre 2024.

Ecole Arago : mise en sens unique montant de la rue Arago, création d'un plateau ralentisseur entre les deux écoles, limitation de la vitesse à 30 km/h, création de zones de transit scolaire au bas de la place du Foirail, mise en œuvre septembre 2024.

Les autres écoles seront dans un second temps seront dotées du dispositif « La rue aux écoles ».



P1830265.JPG



P1830263.JPG